

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 417)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« Si »

le mot :

« Puisque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui précise le caractère automatique du cahier des charges puisque les impacts des activités minières sur l'environnement, la sécurité et la santé ne sont pas potentielles mais bien réelles et avérées. Au même titre que l'urgence écologique et les bouleversements climatiques.